



**SUD : Solidaire Unitaire Démocratique**

**des personnels du Département  
de la Seine Saint-Denis.**

**syndicat SUD CT du CG 93 - SOLIDAIRES -**



**Pour les revendications, pour les droits, le syndicalisme un outil pour gagner.**

Bobigny le 3 octobre 2011

Chères Collègues,  
Assistants familiales, assistantes maternelles,

Les élections à la CCPD (commission consultative paritaire départementale)  
se tiendront le 24 novembre de cette année.

**C'est un vote important : il s'agit de défendre nos droits dès qu'il est question de  
l'agrément... et parfois du retrait de l'agrément !**

**Le 24 novembre VOTEZ POUR DES COLLEGUES QUI VONT NOUS REPRESENTER.**

**La CCPD est composée de 5 représentants de la PMI nommés par le Président du  
Conseil général de Seine Saint-Denis, il a l'autorité pour retirer un agrément.**

Cette CCPD est également composée de **5 professionnelles que nous devons élire pour  
qu'elles nous défendent**, pour nous accompagner et nous aider.

**Votez pour la liste SUD**, un syndicat présent à toutes les CCPD, qui se réunissent une  
fois par mois ne perdez pas votre vote : en CCPD la voix de SUD se fait entendre, nous  
avons un bilan de la présence de SUD, nous avons pu convaincre d'éviter le retrait  
d'agrément quand les faits étaient favorables à l'assistante familiale ou maternelle.

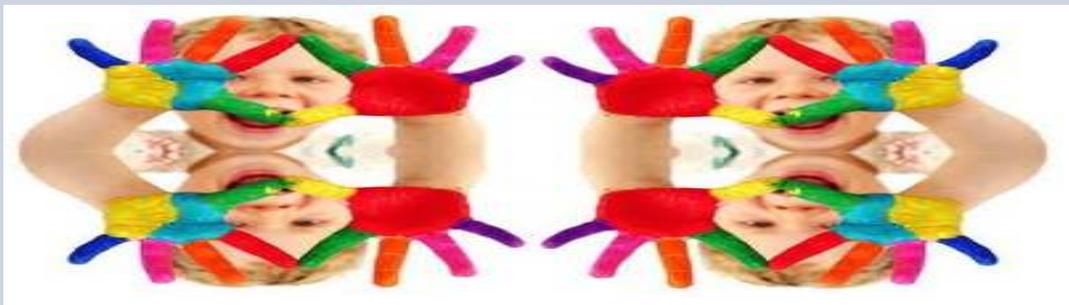
**SUD : le syndicat présent au quotidien et pas seulement le jour des élections.**

Jusqu'à présent nous n'avons pas la totalité des élues pour siéger, alors que les 5 votes  
des représentants du Conseil Général sont toujours présents. **Quand l'association  
maman d'accueil** qui avait obtenu 3 élues **ne vient pas à la CCPD**, comme nous l'avons  
constaté de nombreuses fois, quand elle n'est pas présente pour voter, nous ne pouvons  
plus compter sur les 5 voix qui auraient dû nous représenter :

Votez pour le syndicat SUD, plus nous obtiendrons de sièges  
plus nous serons fortes !

**Avec SUD nous avons gagné :**

- La présence d'une assistante maternelle dans les commissions d'agrément, en effet qui est le mieux placé pour évaluer une candidature ?
- Nous avons gagné au tribunal administratif, avec SUD nous voulions enfin faire respecter la loi ! **le tribunal nous a donné raison : lorsque des faits sont reprochés il ne suffit pas d'une simple suspicion, il faut établir la réalité avec certitude,**
- Avant d'arriver en CCPD pour un risque de retrait d'agrément, nous avons obtenu une instance de médiation qui évite le manque d'écoute et qui permet la présence d'une de nos collègues, une amélioration des relations PMI et assistantes maternelles.
- **Avec le syndicat SUD, notre élue a obtenu gain de cause, sur des situations personnelles,**
- nous avons obtenu pour plus de justice et une **amélioration des conditions de travail pour que l'assistante familiale puisse demander un week-end de repos** selon un rythme compatible avec le projet de l'enfant.
- En cas de suspicion de maltraitance, nous étions nombreuses à témoigner de la violence que pouvait représenter parfois la **convocation chez l'inspectrice : il fallait obtenir que nous puissions être accompagnées.** Ce droit nous a été reconnu, avec SUD notre élue s'est fermement battue pour le gagner, avec également le maintien de salaire en cas de suspicion !



Votez pour le syndicat SUD avec ses 5 titulaires :



**Mervat SAAB**  
Assistante familiale



**Fatiha BOUMEDIENE**  
Assistante familiale



**Corinne GRANERIS**  
Assistante maternelle



**Jalila HAMLAOUI**  
Assistante familiale



**Cecilia BRAVO**  
Assistante maternelle

Et ses 5 suppléantes :



**Rose-Marie MININ**  
Assistante familiale



**Karina GHENIMI**  
Assistante familiale



**Yasmina KHALID**  
Assistante familiale



**Meriem BOUCHELKIA**  
Assistante familiale



**Sarah DOUGHY**  
Assistante familiale

Nos représentantes vous accueillent lors des permanences du syndicat SUD,  
retrouvons nous régulièrement dans nos réunions d'information organisées par le syndicat SUD.



Votez pour des représentantes présentes et combatives en  
CCPD, votez pour que votre voix ne se perde pas pour les  
absentes, ou celles qui n'ont pas de bilan.